

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 octobre 2007**

Délibération n° 2007-4438

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Subvention pour le concours des Meilleurs ouvriers de France**

service : **Cabinet du président - Direction de l'information et de la communication**

Rapporteur : Madame Gelas

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 5 octobre 2007

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 16 octobre 2007

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Crimier, Passi, Allais, Assi, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Beauverie, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, M. Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bonnard, Bouju, Braillard, Brochier, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chaffringeon, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mme David, MM. Delorme, Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Desseigne, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Friehe, MM. Gerin, Gigot, Giordano, Girod, Guétaz, Guimet, Huguet, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrrière, Laréal, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mmes Mosnier-Lai, Nachury, M. Nissanian, Mmes Orcel-Busseneau, Palleja, M. Perret, Mme Pesson, M. Petit, Mme Peytavin, M. Plazzi, Mme Puvis de Chavannes, M. Rémond, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sardat, Sauzay, Serres, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlich, Vaté, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrrière), Blein (pouvoir à M. Darne JC.), Balme (pouvoir à M. Buronfosse), Barge (pouvoir à M. Rousseau), Bertrand (pouvoir à M. Pillonel), Chapas (pouvoir à M. Assi), Chevailler (pouvoir à M. Plazzi), Mme Decieux (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Dubernard (pouvoir à M. Jeannot), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Gignoux (pouvoir à Mme Friehe), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Mme Guillaume (pouvoir à M. Sturla), MM. Imbert (pouvoir à M. Desseigne), Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Pacalon (pouvoir à Mme David), Mmes Perrin-Gilbert, Petitjean (pouvoir à M. David), MM. Rendu (pouvoir à M. Clamaron), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien), Téodori (pouvoir à Mme Tourniaire), Turcas (pouvoir à M. Communal-Haour).

Absents non excusés : Mmes De Coster, Decriaud, MM. Genin, Guillemot, Le Gall, Nardone, Philip, Mme Psaltopoulos, M. Vial.

Séance publique du 15 octobre 2007**Délibération n° 2007-4438**

commission principale : développement économique

commune (s) :

objet : **Subvention pour le concours des Meilleurs ouvriers de France**

service : Cabinet du président - Direction de l'information et de la communication

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'agglomération lyonnaise apparaît aujourd'hui, à l'échelle nationale, comme le territoire le plus dynamique et attractif sur le plan économique. Ce résultat repose sur des réussites fortes, que ce soit pour le nombre et l'excellence des pôles de compétitivité obtenus, la création d'entreprises où l'agglomération a réussi, en quelques années, à se positionner comme le territoire leader en France et le volume d'investissement dans l'immobilier d'entreprise (plus de 600 M€ en 2005).

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de développement économique et de rayonnement, la Communauté urbaine mène de nombreuses actions visant à favoriser la visibilité du territoire dans le but de promouvoir et développer son attractivité.

Les meilleurs ouvriers de France

La première exposition nationale du travail se tint en octobre 1924 à Paris et a permis d'attribuer le titre de Meilleur ouvrier de France à 144 lauréats.

Depuis 1924, vingt-deux expositions nationales du travail ont été organisées. L'exposition ne fut délocalisée en province qu'en 1991 à Grenoble, puis à Angers en 1994, à Lille en 1997, à Strasbourg en 2000 et au Futuroscope en 2004.

Ces manifestations marquent la fin des concours. Toutes les œuvres des lauréats y sont exposées selon un arrangement architectural qui les met en valeur. Ces œuvres constituent, chacune, une référence de l'excellence dans les domaines scientifique, technique, économique ou artistique.

Depuis 1935, l'attribution du titre *Un des meilleurs ouvriers de France* est sanctionnée par un diplôme d'Etat.

Depuis 1924, le titre *Un des meilleurs ouvriers de France* récompense, tous les trois ans, l'élite de l'artisanat, de l'industrie et des services. Il est devenu au fil du temps un véritable label de la qualité française, reconnu dans l'hexagone comme à l'étranger.

A ce jour, 8 213 titres ont été décernés à des professionnels du bâtiment et des travaux publics, de l'industrie, du vêtement, de la bijouterie, de la coiffure ou des métiers de bouche.

Le XXIII^e concours Un des meilleurs ouvriers de France

Le but du concours et de l'exposition nationale du travail est défini par le règlement du comité d'organisation qui a pour missions :

- d'améliorer la formation professionnelle des adultes,

- de développer le goût et l'attachement de l'ouvrier, de l'artisan et de tout technicien en général à l'excellence du travail,
- d'assurer la promotion sociale de chacun d'entre eux en lui permettant d'affirmer sa personnalité, son esprit d'initiative et d'obtenir la juste récompense de ses efforts,
- de concourir au développement des entreprises et de leur compétitivité, notamment dans le cadre du grand marché européen.

Ce concours est organisé par le Comité d'organisation des expositions du travail (COET) avec le soutien de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) et le concours des ministères de l'éducation nationale et du travail, des relations sociales et de la solidarité.

Ce concours vise à récompenser des professionnels dans 180 métiers en intégrant des métiers comme l'imagerie numérique, les décors de cinéma, la gravure sur machine à commande numérique, etc.

La XXIII^e exposition nationale du travail se tiendra à Lyon, du 10 au 18 novembre 2007. Elle aura pour cadre le palais des Congrès de la Cité Internationale. Les œuvres des lauréats seront exposées à côté d'ateliers où des meilleurs ouvriers de France viendront montrer leur savoir-faire au public.

L'organisation de cet événement, qui accueille plus de 30 000 visiteurs, constitue une opportunité pour la Communauté urbaine du fait du rayonnement et du prestige de ce concours qui vise à récompenser les meilleurs professionnels de leur catégorie.

C'est aussi une vitrine des plus belles réalisations artisanales qui permet une découverte de ces métiers, notamment auprès des publics scolaires et des familles, l'exposition servant de support à de nombreux forums de métiers en présence de professionnels, d'entreprises et de formateurs.

La Communauté urbaine souhaite ainsi soutenir la venue de cette exposition au palais des Congrès de la Cité internationale.

Le budget prévisionnel

- les charges

Poste	Montant (en € TTC)
location espace centre de congrès	277 165
locaux pour évaluation et stockage	150 000
prestations techniques centre de congrès	260 792
sécurité générale et incendie	111 592
assurances	9 000
transports - hébergement - restauration - dîners	230 578
aménagement, réception inauguration	42 233
publicité - communication	85 000
transport des œuvres - manutention	35 000
ateliers vivants - indemnisation des meilleurs ouvriers de France (MOF) - participation établissements scolaires	87 000
total	1 288 360

- les produits

Poste	Montant (en € TTC)
subventions collectivités	884 660
- région Rhône-Alpes	200 000
- Communauté urbaine	75 000
- ville de Lyon	75 000
- chambre des métiers de Rhône-Alpes	20 000
- CCI Rhône-Alpes	22 000
- conseil général du Rhône	54 000
- ministères	438 660
ventes diverses	11 000
ventes billets	150 000
versements candidats	15 000
sponsor de la profession	20 000
participation de la CGPME et Conseil général	31 000
fonds de promotion artisanal	10 000
divers sponsors (fédérations et confédérations professionnelles)	39 700
COET	127 000
total	1 288 360

Il est proposé que la Communauté urbaine intervienne au profit du Comité d'organisation des expositions du travail (COET) à hauteur de 75 000 € pour l'exercice 2007 afin de permettre la tenue de la XXIII^e exposition nationale du travail ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une subvention d'un montant de 75 000 € pour l'organisation de la XXIII^e exposition du concours des meilleurs ouvriers de France.

2° - Autorise monsieur le président à signer une convention de subvention avec le Comité d'organisation des expositions du travail (COET) pour l'organisation de l'exposition des meilleurs ouvriers de France et tout document subséquent.

3° - La dépense sera inscrite au budget de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 657 480 - fonction 090.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,